



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 25 juin 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s) : 6
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 28	

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick OFFROY

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, BOURDEILLE Christian, LOUBIERE Yves, BENOIT Dominique, HAMDI Nadia, BENARD Sandie, LARADJI Chrystelle, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallauray, DONADIO Véronique, SOUSA José, GEENEN Allison, LUCAS Nicolas, BOIVIN Jean-Claude, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : ROUSSEL Mylène à JUNK Aurélien, TRANGOSI Renaud à BOURDEILLE Christian, HANQUART-TAUVERON Charlotte à DIGUET Thierry, BILLARD Emmanuelle à DONADIO Véronique, BOURSIEZ Frédéric à OLIVEIRA Romain

Était absent sans pouvoir : POUSSIER Adrien



DELIBERATION N°02026_073 - APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et Monsieur Christian BOURDEILLE, Conseiller municipal délégué à la culture, relatif à la nécessité de faire évoluer le règlement intérieur de la médiathèque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération N°16.2011 portant création d'un nouveau service municipal par municipalisation de la bibliothèque et approuvant son règlement intérieur

Vu la délibération N°45.2018 modifiant le règlement de la bibliothèque en prenant en considération le règlement européen sur la protection des données personnelles

CONSIDERANT le projet de règlement intérieur de la médiathèque ci-annexé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le nouveau Règlement Intérieur de la Médiathèque tel qu'il est présenté et annexé.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement et à prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement du service.

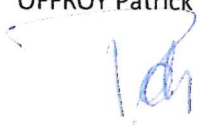
Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le 30 JUIN 2026
ID : 077-217702158-20260625-02026_073-DE



Fait et délibéré en séance, le 25 juin 2026

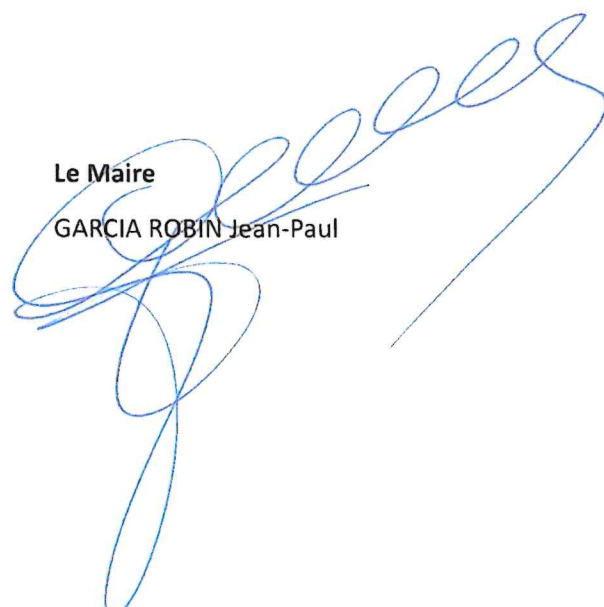
Le secrétaire de séance

OFFROY Patrick



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>